Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_110-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
22 septembre 2026

N° de la délibération
2026-110

L'an 2026, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 22 septembre 2026.

Présents (26) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Isabelle AUFFRET, Anne-Marie KERDRAON, Hélène GUILLEMOT, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD, Valérie LUCAS

et MM : Paul BOUSSARD, , Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (3) : Daniel COTTEN à Hervé PHILIPPE, Catherine BOULANGER à Marie HERVÉ, Alan LE BUREL à Alexandra FRAYSSE

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LEON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 5 octobre 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 5 octobre 2026

Dissolution de la régie personnalisée du Centre de Congrès et fusion des régies Glenmor-Centre des congrès

Rapporteur : Serge COUTELLER

Arrivée d'Isabelle AUFFRET

Actuellement, l'exploitation de l'Espace Glenmor est répartie entre deux structures distinctes :

- La régie du Centre de Congrès, dédiée à l'activité événementielle (réunions professionnelles, séminaires, congrès, salons, assemblées générales, et autres manifestations).
- La régie du Centre Culturel, dédiée à la programmation culturelle.

À l'usage, et même si elle a eu son utilité en son temps, cette distinction crée des complexités opérationnelles, administratives et financières, alors même que les deux activités partagent un même site, des équipements modulaires communs, sensiblement les mêmes administrateurs et des équipes transversales.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_110-DE

L'objectif de cette réorganisation est de simplifier le modèle de gestion en unifiant l'ensemble des activités sous une entité unique.
Cette restructuration permettra de gagner en réactivité, d'optimiser les synergies entre la saison culturelle et l'accueil d'événements, et de clarifier le pilotage financier global de l'équipement.

Pour mener à bien cette unification administrative, le calendrier et les étapes juridiques retenus sont les suivants :

- Dissolution de la régie du Centre de Congrès : Il est proposé de prononcer la dissolution de cette régie. L'ensemble de ses actifs, passifs, contrats en cours et obligations sera transféré de plein droit à la structure pérenne.

Cette régie gardera son existence morale jusqu'au 31 décembre 2026. L'approbation du compte financier unique 2026 par le conseil d'administration mettra fin à la procédure de dissolution.

- Pérennisation et extension de la régie du Centre Culturel : Cette structure sera la seule existante. Elle aura désormais la charge exclusive de l'ensemble des activités de l'Espace Glenmor (tant culturelles qu'événementielles).

- Refonte des statuts : Les statuts actuels de la régie du centre culturel seront entièrement réécrits. Le nouveau texte élargira officiellement le périmètre de ses missions pour y intégrer explicitement l'accueil, la gestion et le développement du secteur événementiel.

Cette fusion présente les bénéfices suivants :

- Efficacité opérationnelle : Un guichet unique de décision pour la gestion quotidienne, facilitant la programmation et la commercialisation des espaces.

- Optimisation budgétaire : Mutualisation des outils comptables, des achats et de la gestion des ressources humaines, réduisant les frais de structure induits par la double gouvernance.

- Cohérence stratégique : Une vision globale du site de l'Espace Glenmor permettant de valoriser au mieux sa double vocation culturelle et économique auprès du public et des partenaires institutionnels ainsi que de l'amélioration de l'existant et des agrandissements éventuels.

Le dossier a été examiné par la commission finances réunie le 21 septembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SUPPRIMENT la régie CENTRE DES CONGRÈS ;**

- **FIXENT à la date du 31 décembre 2026 la fin des opérations de la régie et l'arrêt des comptes ;**

- **PRENNENT ACTE de ce que le Maire est chargé des opérations de liquidation.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270 -